

<https://enseignants.se-unsa.org/Rentree-2021-un-protocole-gradue-mais-encore-trop-imprecis>



# Rentrée 2021 : un protocole gradué mais encore trop imprécis

- Qualité de vie au travail -

Date de mise en ligne : lundi 23 août 2021

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

En milieu d'été, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé le protocole sanitaire de rentrée et les mesures envisagées pour gérer les cas positifs/cas contacts à risque.

Si le protocole présenté et publié sur le site du ministère est enfin organisé en une graduation de 4 niveaux comme l'exigeait le SE-Unsa depuis plus d'un an et s'il a été connu plus tôt que veille de rentrée scolaire, les annonces du ministre ont laissé de nombreuses zones de flou.

Le ministre de l'Éducation nationale s'est exprimé pour clarifier certains points voire certains de ses propos antérieurs.

De plus, nous étions encore en attente du niveau d'application de rentrée du protocole nationalement comme par territoire, ainsi que des indicateurs de passage d'un niveau à un autre.

Sans surprise, Jean-Michel Blanquer a une nouvelle fois préféré une présentation publique de ses intentions au dialogue avec la profession.

Force est de constater que les erreurs et omissions des protocoles antérieurs n'ont toujours pas eu raison de l'obstination du ministre à dire et faire seul.

### La logique du protocole

Le [protocole sanitaire](#) défini pour les écoles et établissements en vue de la rentrée 2021 est guidé par un principe posé clairement : l'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire.

Du niveau 1 ou vert, le plus « léger » au niveau 4 ou rouge, le plus restrictif, le protocole affiche l'objectif de s'adapter à la gravité de la situation de l'épidémie nationalement comme par territoire.

Chaque niveau détaille les mesures à adopter en matière d'accueil en présentiel et brassage des élèves, de port du masque et distanciation physique, d'aération et désinfection des locaux, de restauration et de pratique des activités physiques et sportives.

Sont aussi vivement rappelés l'importance du respect des gestes barrières, l'interdiction du port du masque des élèves de maternelle et l'obligation de vigilance que chaque parent doit avoir sur les éventuels symptômes de ses enfants.

### La graduation du protocole

Le passage d'un niveau à un autre réside dans la restriction d'une ou plusieurs mesures dont essentiellement :

- Niveau 1 : accueil en total présentiel des élèves quel que soit l'âge ou le niveau, gestes barrières habituels mais pas de port du masque obligatoire en intérieur pour les élèves d'élémentaire, EPS sans restriction
- Niveau 2 : niveau 1 renforcé par le port du masque obligatoire dès le CP, une limitation du brassage par niveau et une distanciation de 2 mètres en EPS
- Niveau 3 : niveau 2 renforcé par l'hybridation au lycée selon le contexte local, le port du masque obligatoire également en extérieur (dès le CP), la limitation du brassage par niveau et par classe durant la restauration dans le 1er degré, une pratique de l'EPS en intérieur limitée aux activités de basse intensité avec respect du port du masque et la distanciation
- Niveau 4 : niveau 3 renforcé par l'hybridation pour les 4e et 3e de collège et l'ensemble du lycée avec une jauge à 50 %, une pratique de l'EPS uniquement en extérieur avec distanciation

C'est le niveau 2 qui est retenu pour la rentrée en métropole, le même niveau choisi pour La Réunion lors de sa rentrée, dans une situation épidémique plus compliquée.

Ce niveau 2 a le mérite de permettre à tous les élèves de reprendre en présentiel mais il devra peut-être être

rapidement renforcé notamment pour un non-brassage encore plus strict, notamment sur les temps de restauration. Pour le SE-Unsa, il faudra être très vigilants à l'évolution de l'épidémie dans les premiers jours et premières semaines de l'année scolaire.

### La gestion des cas positifs/cas contacts à risque

Quel que soit le niveau et l'âge des élèves, des mesures interviennent dès le premier cas signalé positif à la Covid. En école maternelle et élémentaire, c'est une fermeture de la classe durant 7 jours qui est exigée.

En collège et lycée, c'est un isolement de 7 jours des élèves déterminés cas contacts à risque par le *contact-tracing* qui est à nouveau mis en place. La nouveauté rendue possible par la vaccination des enfants de plus de 12 ans réside dans le non-isolement des élèves vaccinés en totalité.

Pour le SE-Unsa, il est surtout à souhaiter que la couverture vaccinale limite de façon importante cette situation parce que beaucoup d'élèves seront vaccinés et que le virus circulera moins protégeant déjà les non-vaccinés également.

### L'accès aux infrastructures sportives et culturelles

Après deux ans d'annulation pour tous les élèves et les personnels de sorties scolaires pourtant vecteurs de projets essentiels, il paraît invivable de faire revivre cette privation en raison d'un statut vaccinal.

Si le ministre a apporté une première réponse en précisant que lorsque seuls les publics scolaires seraient accueillis dans une infrastructure sportive ou culturelle, le pass sanitaire ne serait pas exigé, mais que lorsque les publics seraient mixés, la règle commune du pass s'appliquerait. La question de la mise en œuvre n'en est pas pour autant réglée. Celle des règles pour les élèves en stage est également toujours en suspens.

### Les campagnes de vaccination

Le protocole sanitaire fait aussi état de la volonté de poursuivre les campagnes de vaccination jusqu'alors réalisées en faveur des personnels et élargies en cette rentrée aux élèves de plus de 12 ans.

S'il a été confirmé que les actes seront gérés par des professionnels extérieurs, répondant ainsi aux demandes des personnels de ne pas voir leurs missions alourdies, rien n'est encore précisé à ce jour concernant les déplacements vers les centres de vaccination des élèves voulant se faire vacciner. Or on sait combien une telle mise en œuvre concrète sera sûrement lourde et reposera souvent sur les vies scolaires sous-dimensionnées.

Concernant les personnels, la vaccination n'est pas exigée pour les enseignants et personnels d'éducation, mais elle l'est pour les psychologues de l'Éducation nationale. Le ministère justifie cette distinction par la qualité des PsyEN en tant que professionnels de santé. Or pour le SE-Unsa, en pratique, rien ne justifie cette distinction.

### L'avis du SE-Unsa

Bien que déjà en vigueur l'an dernier, la logique du protocole permettant au maximum d'élèves d'être accueilli en présentiel permet une organisation du travail plus lisible dans un contexte qui reste inédit.

La graduation proposée, qui n'engendre aucune nouveauté technique dans la mise en œuvre des mesures au regard de ce que chaque personnel ou famille a déjà expérimenté ces derniers mois, était très attendue par la profession dans le but de pouvoir mieux lire et comprendre l'évolution des règles selon la situation.

Cependant, cette stabilité et cette visibilité données ne doivent en rien occulter l'état toujours inapplicable de

## **Rentrée 2021 : un protocole gradué mais encore trop imprécis**

---

certaines mesures pourtant essentielles pour la protection de tous, telles que le non-brassage dans certaines écoles et établissements, ou encore la garantie d'une qualité de l'air suffisante.

Par ailleurs, si le protocole est désormais connu pour les écoles et établissements du 2<sup>d</sup> degré, d'autres structures telles que les Greta ou les UFA sont encore dans l'attente des consignes les concernant.